

CONVENTION PRIVILÈGE

“ Services essentiels
de mon compte
Assurance
Financement
Epargne
Immobilier...
Ajoutez
les avantages ”



Convention privilège



Bienvenue dans une banque Loyale, Sûre, Mutualiste.

Découvrez nos engagements.

- Nos conseillers n'ont aucun avantage à vous proposer un produit plutôt qu'un autre.
- Lors de chaque souscription de produits ou services, nos conseillers vous remettent une fiche mémo récapitulant les principales caractéristiques des offres souscrites.
- Vous disposez d'un délai de 30 jours pour changer d'avis⁽⁸⁾.



**SQUARE
HABITAT**

CRÉDIT AGRICOLE

PROVENCE CÔTE D'AZUR

Le réseau immobilier du Crédit Agricole

LOCATION

-5% sur les honoraires de location que vous soyez locataire ou propriétaire⁽⁹⁾

GESTION

-20% sur les honoraires de gestion la 1^{ère} année ⁽⁹⁾
hors Garantie des Loyers impayés

AVANTAGES

CONVENTION PRIVILEGE Les + produit

+ Services essentiels de mon compte

La carte de votre choix à 1€ la 1^{ère} année. (hors carte World Elite Mastercard et carte Infinite Visa).⁽¹⁾



& Vous choisissez les services du Compte à Composer (CAC) dont vous aurez besoin.⁽²⁾

-20% sur le CAC durant la 1^{ère} année quel que soit le nombre de services souscrits

+ Emprunter

Pour votre logement ⁽³⁾

Quelle que soit la formule choisie, vous bénéficiez d'un taux préférentiel pendant la durée de votre prêt et nous vous offrons les frais de dossier.⁽¹¹⁾

& Pour vous équiper, changer de voiture ⁽⁴⁾

Vous bénéficiez d'un taux préférentiel pendant la durée de votre prêt et nous vous offrons les frais de dossier.⁽¹¹⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

+ Protéger vos proches et vos biens

Bénéficiez de **20% de réduction la 1^{ère} année sur le contrat d'assurance Pacifica⁽⁵⁾** de votre choix, complémentaire santé, habitation, véhicule...

+ Epargner

Vous souhaitez épargner et ouvrir un compte titre ou un PEA (Plan Epargne en Action)⁽⁶⁾, nous vous offrons **20% de réduction sur les droits de garde la 1^{ère} année**. Et avec Actilibre⁽⁷⁾, optimisez votre épargne pour seulement 1€ la première année.

Additionnez les avantages

Services essentiels de mon compte, assurance, financement, épargne, immobilier

Pour en bénéficier

Vous pouvez contacter l'agence Crédit

Agricole Provence Côte d'Azur de votre choix.

Nous joindre par téléphone au : **3225** ⁽¹⁰⁾

Ou par Internet sur : **www.ca-pca-conventionprivilege.fr** ⁽¹²⁾

Conditions en vigueur au 01/01/2017, susceptibles d'évolution. Offre réservée aux salariés/gérants/administrateurs des sociétés, comités d'entreprises ou des collectivités publiques, ou aux membres des associations ou comités d'œuvres sociales ayant adhéré à la convention privilège proposée par le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Chacun des produits composant cette offre peut être souscrit séparément. Les offres de la convention privilège ne sont pas cumulables avec d'autres offres. Le bénéficiaire disposera d'une année pour utiliser l'ensemble de ses avantages à compter de la souscription du premier produit.

(1) Carte bancaire : hors carte World Elite Mastercard et carte Infinite Visa. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Renseignez-vous sur les conditions d'octroi et d'utilisation, et sur le montant de la cotisation annuelle les années suivantes auprès de votre Caisse régionale. Offre valable pour la première souscription uniquement, de l'une des cartes de paiement ou de crédit, au choix parmi une liste disponible en agence.

(2) Compte à composer : Le compte à composer est une offre personnalisable et évolutive, construite autour d'un socle, avec des modules par univers de besoins et des options à la carte. Le Compte à Composer suppose la souscription préalable ou concomitante au(x) contrat(s) nécessaire(s) à l'exécution des services choisis. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les clients souscrivant à l'offre bénéficient d'une tarification avantageuse sur le socle et les modules, y compris lorsque ceux-ci comprennent des services gratuits. Pour plus d'informations, voir les conditions tarifaires en vigueur. Une dégressivité tarifaire est accordée en fonction du montant total (Socle + modules) et s'applique également aux options à la carte souscrites. Elle s'articule autour de 4 paliers comme suit : paliers de prix mensuels. Réduction tarifaire en vigueur au au 01/07/2017 : De 4,10 € à 5,09 € : 5% / de 5,10 € à 7,14 € : -10% / de 7,15 € à 9,17 € : -15% / >= 9,18 € : 20%. Offre soumise à conditions et réservée aux Particuliers Majeurs. Dans les conditions et limites prévues par le Contrat Compte A Composer.

(3) Les conditions de votre financement seront indiquées sur l'offre de prêt qui vous sera adressée sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente ou des travaux est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celle-ci n'est pas obtenue, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

(4) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre caisse régionale prêteur. Dans les limites, conditions et modalités prévues au contrat. S'agissant de prêts finançant des travaux de construction, une acquisition immobilière ou simultanément une acquisition et des travaux ou des travaux réalisés hors acquisition garanti par hypothèque ou une sûreté comparable, le prêt prend la forme d'un prêt immobilier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente ou des travaux est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celle-ci n'est pas obtenue, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées. S'agissant de prêts finançant des travaux de réparation ou d'amélioration hors acquisition non garanti par une hypothèque ou une sûreté comparable, le prêt prend la forme d'un crédit à la consommation.

(5) PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 EUR, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Remise de 20% sur la 1ère année de cotisation d'une assurance commercialisée par le CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR, choisie parmi une liste disponible en agence. Offre valable lors de la première souscription uniquement.

(6) Offre valable pour la première souscription d'un PEA (plan d'épargne en actions) ou d'un compte titre ordinaire. Les conditions d'octroi et d'utilisation, et les tarifs de ces produits sont disponibles en agence. Le PEA est réservé aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Limité à un PEA par personne dans la limite de 2 par foyer fiscal.

(7) Le mandat d'épargne ACTILIBRE est un concept personnalisé et automatisé qui permet au client de placer et de gérer librement ses liquidités. Renseignez-vous sur les conditions d'octroi et d'utilisation, et sur le montant de la cotisation en fonction des conditions générales de banque les années suivantes, auprès de votre Caisse régionale. Si vous détenez un Compte A Composer avec le module épargne pilotée ou épargne pilotée premium, le service Actilibre est inclus.

(8) Offre soumise à conditions et acceptation et valable pour tout mandat confié à une agence du réseau Square Habitat Provence Côte d'Azur. Square Habitat Provence Côte d'Azur, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, SAS au capital de 6 267 356 euros - Siège social : 111 avenue Emile Dechame, 06700 St Laurent du Var - RCS Antibes n°349 908 483. Cartes professionnelles T.G.S n° CPI 0605 2017 000 017 043 délivrées par la CCI de Nice Côte d'Azur. Garanties financières par (Transaction 300 000 € / Gestion 3 300 000€ / Syndic 1 600 000 €) accordées par CAMCA (Caisse d'assurances mutuelles du Crédit Agricole), 65 rue de la Boétie, 75008 Paris. Mandataire d'intermédiaire en assurance (N°ORIAS : 09049793. N° SIRET : 784 338 527 00046. CAMCA est soumise au contrôle de l'ACPR - site 61 rue Taïbout 75436 Paris Cedex 09).

(9) Frais de dossier offerts à valoir sur le premier dossier de crédit habitat et/ou consommation.

(10) Coût de l'appel : 0,15 € TTC/mn, en France Métropolitaine, hors surcoût éventuel selon l'opérateur. Le serveur vocal interactif est accessible 24h/24 et 7j/7. Nos télé-conseillers sont joignables du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h, et le samedi de 8h30 à 13h. Pour votre sécurité et selon leur objet, les entretiens téléphoniques peuvent être enregistrés et conservés conformément à la réglementation en vigueur.

(11) Frais de dossier offerts à valoir sur le premier dossier de crédit habitat et/ou consommation.

(12) Coût de la connexion internet selon opérateur.

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé Avenue Paul Arène - Les Négadis- 83300 DRAGUIGNAN. RCS DRAGUIGNAN 415 176 072. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753 et consultable sur www.orias.fr - 04/2017 - **COMDEP378** - MAJ0417